



Décembre 2023 - N°8

ARAA actus

La newsletter des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement



Edito

Ce numéro marque la fin d'une année riche en rencontres et productions pour les ARAA :

- 5 rencontres départementales et un séminaire de restitution régionale pour l'action "Interconnaissance et interterritorialité" ;
- 1 rencontre sur l'habitat de demain en partenariat avec l'URCAUE ;
- 2 éditions spéciales de l'ARAA Actus ;
- la parution du référentiel "1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs"...

Merci à tous pour votre participation et votre implication dans cette dynamique.

2024 verra la concrétisation au premier trimestre des travaux engagés sur le référentiel d'exemples et de bonnes pratiques en matière d'aménagement économique, et sur les voies et moyens de lutter contre la vacance.

D'autres chantiers seront par ailleurs ouverts pour finaliser le plan d'actions auxquels s'ajouteront une animation dédiée aux modifications du SRADDET.

Une plateforme collaborative via Géo2France vous permettant d'échanger sur vos pratiques et de partager vos expériences vous sera proposé au cours du premier semestre.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et tenons à exprimer notre sympathie à celles et ceux d'entre vous qui se trouvent touchés directement ou indirectement par les intempéries qui se sont abattues sur la région ces dernières semaines.

*Pour les ARAA,
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
et Aurore Hède, en charge de l'animation régionale*



AU SOMMAIRE



| | |
|--|----------|
| Édito | 1 |
| Habitat de demain : une édition spéciale de l'ARAA Actus | 2 |
| Les voies et moyens de traiter la vacance de logement : un webinaire en préparation | 2 |
| ZAN : Parution de 3 décrets et d'un guide synthétique | 3 |
| Calendrier prévisionnel du SRADDET et conférence régionale de la gouvernance | 3 |
| Portrait de SCoT : le SCoT du PETR UCCSA | 4 |
| L'écho des territoire : le 1er RDV du SCoT de Sambre Avesnois | 6 |
| Plan Corps de Rue Simplifié | 8 |
| A vos agendas | 8 |



Rédaction et conception graphique :
Région Hauts-de-France
Agence Hauts-de-France 2020-2040
Service Aménagement régional

Crédits photos : Agence Hauts-de-France 2020-2040
sauf mentions spécifiques

<https://2040.hautsdefrance.fr/araa>

Habitat de demain : une édition spéciale de l'ARAA Actus pour la restitution

Action 3

L'édition spéciale n°3 consacrée à la rencontre "Concevoir l'habitat de demain" qui s'est tenue le 5 octobre dernier à Bailleul-sur-Thérain est disponible sur le site de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040.

Vous y retrouverez les 3 séquences de la rencontre "comprendre / observer / concevoir" à travers :

- les restitutions des différentes interventions ;
- la retranscription et la synthèse de l'atelier "habitons demain à Carte blanche"

Nous tenons à remercier à nouveau l'Union Régionale des CAUE pour le copilotage de cette action.



Les voies et moyens de traiter la vacance de logement : un webinaire en préparation

Action 4

Les réflexions ont été engagées fin 2023 avec le CEREMA et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) pour le montage d'un webinaire au premier trimestre 2024 portant sur les voies et moyens de traiter la vacance de logement.

Inscrite au plan d'actions des ARAA 2022-2024, cette rencontre vise à :

- identifier les clés, les leviers pour sortir de la vacance (rénovation, réhabilitation, division de grand logement, déconstruction/reconstruction) ;
- connaître les outils disponibles et avoir des retours d'expériences ;
- et ainsi donner les moyens aux territoires de limiter l'étalement urbain, diversifier l'offre de logement et redonner envie de vivre en ville.

Deux réunions de travail ont été organisées afin de bâtir le programme du webinaire.

Celui-ci sera construit autour de deux séquences :

- Pourquoi travailler sur la vacance et les enjeux pour les Hauts-de-France ?
- Comment traiter la vacance à travers les outils autour de 4 verbes d'actions : observer / intervenir sur l'existant / communiquer / réguler ?

A vos agendas !

Webinaire "Les voies et moyens de traiter la vacance de logement"
le 25 mars 2024 de 9h30 à 12h.

Programme et inscriptions par mail début 2024.

ZAN : Parution de 3 décrets et d'un guide synthétique

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031). Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, prévoit des adaptations pour faciliter l'atteinte des objectifs et plus particulièrement leur déclinaison territoriale.

Trois décrets d'application en date du 27 novembre 2023 permettent de tenir compte des récentes évolutions législatives et favoriseront la mise en œuvre de la réforme :

- Le décret n°2023-1096 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols (nomenclature pour évaluer et suivre l'artificialisation des sols dans les documents de planification urbaine, précision du contenu (données et indicateurs minimaux) du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, précision du rôle de l'observatoire national de l'artificialisation des sols) ;
- Le décret n°2023-1097 relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols (modalités d'intégration et de déclinaison des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents de planification régionale (SRADDET,...) et d'urbanisme) ;
- Le décret n°2023-1098 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols.

A l'occasion de la publication de ces décrets d'application, et pour assurer la bonne appropriation de cette réforme, le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a publié un guide synthétique.

Retrouvez le guide :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ZAN%20DP_27nov23%20%281%29.pdf

Vous pouvez retrouver les décrets sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2023/11/28/0275>



Calendrier prévisionnel du SRADDET :

Sous réserve de décisions ultérieures, le projet de SRADDET modifié sera présenté aux instances régionales début 2024 pour une :

- consultation des Personnes Publiques Associées de février à mai 2024,
- mise à disposition du public de mai à septembre 2024,
- transmission du projet de modification du SRADDET au Préfet pour approbation en octobre 2024,
- approbation du SRADDET modifié en novembre 2024.

Conférence régionale de la gouvernance :

En application de l'article L.1111-9-2 du CGCT, une conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera mise en place début 2024.

En Hauts-de-France, celle-ci sera constituée selon la composition type proposée par le CGCT et assurera une représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux et littoraux.

Elle sera présidée par le Président du Conseil régional ou son représentant.

Le SCoT du PETR - UCCSA Sud de l'Aisne

Principales caractéristiques (2023) :



Département : Aisne
1 126 km², 108 communes,
71 559 habitants

2 EPCI : Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne et Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Les principales polarités :

Pôle structurant de Château-Thierry : 8 communes.
 5 Pôles relais : Charly-sur-Marne, Crézancy, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front et Nogent-l'Artaud.

7 Pôles de proximité : Chézy-sur-Marne, Coigny-l'Abbaye, Condé-en-Brie, Gandelu, Jaulgonne, Montreuil-aux-Lions et Viels-Maisons.

État d'avancement : approuvé le 18 juin 2015, maintenu suite au bilan du SCoT par délibération en 2021.



L'objectif du SCoT du PETR - UCCSA est de concilier le développement du Sud de l'Aisne tout en maintenant un cadre de vie de qualité. Pour cela le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime **3 grandes orientations** :

Renforcer l'attractivité et l'armature du territoire

- Affirmer le positionnement du territoire
- Tirer parti des atouts en matière de desserte et organiser une mobilité durable
- Consolider l'armature territoriale

Conforter et diversifier la dynamique économique du PETR - UCCSA

- Préserver les filières économiques traditionnelles et renforcer le développement des filières stratégiques
- Affirmer la structuration économique du territoire
- Définir une structure commerciale cohérente, permettant de répondre aux besoins des consommateurs.

Oeuvrer pour un territoire durable, aux multiples richesses naturelles, mais fortement contraint

- Conserver le caractère rural du territoire, leviers de préservation des grands paysages
- Préserver et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles du PETR-UCCSA
- Optimiser la prise en compte des risques et des nuisances.

Gouvernance

Structure porteuse : PETR UCCSA
 Président : Olivier DEVRON
 Chargé de mission SCoT/PCAET : Géry WAYMEL



La parole à...

Géry WAYMEL

Chargé de mission SCoT / PCAET

Depuis combien de temps travaillez-vous au SCoT ? Votre parcours professionnel ?

“Je suis arrivé au PETR – UCCSA en 2018 au poste de chargé de mission aménagement durable (SCoT et Plan climat du Sud de l’Aisne). Le SCoT a été approuvé en 2015 et suite à la loi NOTRe, son périmètre avait évolué avec le retrait de 12 communes et la fusion de 4 communautés de communes. Mon rôle est d’assurer la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d’urbanisme et de planification communaux ou intercommunaux. J’assure aussi une coordination avec les SCoT voisins, ainsi que le pilotage de l’élaboration du nouveau plan climat (PCAET).

Avant cela, j’étais le directeur du SCoT Marne-Ourcq (approuvé en 2017) et, en même temps, directeur du développement économique et de l’urbanisme de la Communauté de communes du Pays de l’Ourcq en Ile-de-France pendant une douzaine d’années. Dans un passé plus lointain, j’ai aussi exercé les fonctions de chargé d’étude en environnement et de directeur des transports.”

Crédit : Agence Hauts-de-France 2020-2040



Château-Thierry

Une expérience positive à valoriser dans le cadre du SCoT ?

“En 2021, l’analyse des résultats du SCoT du Sud de l’Aisne sur les 6 années de mise en œuvre a constitué une étape importante dans la vie de ce SCoT. Le Comité syndical du PETR a décidé de maintenir ce SCoT et il a aussi pris acte de certaines évolutions du territoire, quelques semaines avant la publication de la loi Climat-Résilience.

Ce débat autour de la mise en œuvre a permis de relancer la dynamique de mise en compatibilité de certains PLU avec le SCoT et d’engager les échanges autour de l’élaboration du PLUiH porté par la Communauté d’agglomération de la Région de Château-Thierry (87 communes).”

Quelles sont les perspectives de travail sur le SCoT ?

“L’élaboration de ce vaste PLUiH constitue depuis plus d’un an un sujet de coopération rapprochée pour le SCoT. Il reste encore plus d’un an d’échanges pour aboutir à un PLUiH à la hauteur des enjeux et des ambitions du territoire.

Parallèlement, de nouveaux projets de production d’énergies renouvelables germent sur le Sud de l’Aisne. L’articulation entre le SCoT et les documents en cours d’élaboration (PCAET, PLUiH, PLU, zones d’accélération ENR) devient donc de plus en plus importante. La transition énergétique et écologique du territoire va donc mobiliser une part importante du travail au PETR UCC Sud de l’Aisne.

Par ailleurs, la collaboration avec la mission UNESCO « Coteaux, Maisons et caves de Champagne » devrait se renforcer dans les mois qui viennent, car ce classement en 2015 au patrimoine mondial de certains secteurs du Sud de l’Aisne n’est pas encore suffisamment repris dans les documents d’urbanisme locaux.

Enfin, les acteurs locaux en charge du SCoT et du PLUiH attendent l’arrêt, puis l’approbation de la version modifiée du SRADDET des Hauts de France, qui permettra, en 2024, de mieux appréhender la mise en œuvre de la loi Climat-Résilience sur le Sud de l’Aisne.”

Retour sur le 1er rendez-vous du SCoT Sambre Avesnois

Le 10 octobre dernier, le Syndicat Mixte du SCoT a organisé son premier « Rendez-vous du SCoT » en lien avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache (ADU). Proposé sur une demi-journée, le « Rendez-vous du SCoT » est un **format inédit à l'échelle de l'arrondissement**, mêlant élus et techniciens, communes et intercommunalités et partenaires du Syndicat Mixte du SCoT (bailleurs, chambres consulaires, CAUE, ...). Ces échanges **pédagogiques et positifs avaient pour objectifs de prendre connaissance et conscience, collectivement, des enjeux du ZAN et d'esquisser les pistes d'actions** pour concrétiser et adapter les objectifs aux enjeux de la Sambre-Avesnois.

En amont de ce rendez-vous, une consultation des élus de l'arrondissement a été organisée par l'ADU via un **formulaire** en ligne afin de **recenser leurs attentes et cibler leurs préoccupations**, synthétisées ci-dessous :

- Qu'est ce que le ZAN ?
- Comment travailler avec intelligence à l'échelle du SCoT, avec toutes les parties prenantes, autour d'un objectif commun qui est de préserver l'environnement et le patrimoine ?
- Comment mesurer le delta entre le ZAN et les possibilités des communes, définir un chemin de convergence. Comment vont pouvoir agir les communes sans friches ?

Pour répondre à ces préoccupations, le rendez-vous du SCoT s'est articulé autour de deux parties.

1/ Les notions inscrites dans la loi Climat et Résilience.

Il s'agissait d'expliquer les enjeux inscrits dans cette loi, mais aussi dans la loi de juillet 2023.

Les interventions successives de la DDTM, de Samuel Pecquerie, directeur du SCoT en lien avec l'Agence d'Urbanisme, et de Christian Parsy, directeur du SCoT de l'Arrageois, référent de la Fédération Nationale des SCoT et animateur de la Conférence des SCoT de la Région Hauts-de-France, ont permis de recontextualiser les notions, de définir les liens entre les évolutions législatives et le SCoT Sambre Avesnois et la nécessité pour le territoire d'anticipation sur ces notions..., nécessité qui prend place dans un climat d'incertitude.

Des **certitudes** ont cependant été listées :

- La nécessité de choisir et partager un horizon désirable pour la Sambre-Avesnois.
- L'identification des secteurs de renaturation afin d'anticiper au mieux l'atteinte du ZAN à horizon 2050 : une étude spécifique traitera de cette question dans la révision du SCoT qui sera lancée en 2024.

Le choix a été fait d'indiquer que le SCoT ne possédait aujourd'hui pas toutes les clefs pour pouvoir décliner l'ensemble des dispositions législatives. Le travail notamment en cours à l'échelle de la Région, dans le SRADDET, qui est chargée de « territorialiser les objectifs de sobriété foncière » a été cité.

Une mise en perspective des travaux menés par la Conférence des SCoT de la région Hauts-de-France au cours de l'année 2022 a démontré la nécessité de poursuivre la collaboration.



Crédits photos : ADU



2/ Les solutions à mettre en œuvre localement.

Si les défis sont nombreux, les réponses doivent être adaptées aux thématiques rencontrées (habitat, développement économique, renaturation) mais aussi aux enjeux territoriaux. Le ZAN ne peut pas se traduire de la même façon à l'échelle d'une commune rurale, périurbaine ou urbaine.

Le souhait a donc été fait de se focaliser sur **les enjeux de conciliation de la sobriété foncière et du cadre de vie.**

Afin d'aborder cette thématique, le SCoT Sambre-Avesnois avait invité les équipes de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 afin de présenter des exemples d'opérations sobres en foncier (Exemples extraits du référentiel "1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs" réalisé dans le cadre des ARAA).

Cette présentation a permis de dépasser les questions quantitatives liées à la consommation d'espaces et à la densité pour s'attarder plus longuement sur les notions de qualité urbaine.

Pour conclure, un focus particulier a été présenté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois sur l'expérience de l'écoquartier de Ors. L'objectif de cette présentation était de démontrer que l'exercice de la sobriété foncière se doit d'être un exercice concerté.

Pour aller plus loin :

Pour introduire chacune des deux grandes parties du Rendez-vous du SCoT, l'Agence de Développement et d'Urbanisme a produit deux courtes vidéos explicatives reprenant les concepts clefs abordés lors de la séquence.

• **Vous avez dit «ZAN»? | Contexte et enjeux pour les territoires**

La première vidéo précise que le SCoT Sambre-Avesnois, approuvé en 2017, se retrouve face à de grands changements. Les principes de la Loi Climat et Résilience nous entraînent dans une approche plus ambitieuse encore pour la préservation de notre cadre de vie et de nos richesses territoriales. Ils interrogent par ailleurs sur nos capacités à innover et à accélérer nos pratiques vertueuses de renouvellement urbain, lutte contre l'habitat dégradé ou reconquête des friches.

👉 **Pour voir la vidéo :** <https://youtu.be/4eSwJpJZ1ag?si=J2MDgqf1FCGI1I9K>

• **Le ZAN en Sambre-Avesnois | Questions, défis, projections, outils et solutions**

La deuxième vidéo vise à présenter et recontextualiser la dynamique d'artificialisation en Sambre-Avesnois.

👉 **Pour voir la vidéo :** https://youtu.be/hE34a-1z_NE?si=3h8csFuZF2QSPqXI

L'événement a fait l'objet d'un **reportage WEO** :

👉 **Pour voir la vidéo :** <https://youtu.be/y4jZmYFtBmk?si=qFw4kW1czWg4m0nQ>

L'ensemble des éléments présentés et questionnés seront repris dans une publication qui sera éditée par le SCoT en 2024.

Les enseignements

du 1er RDV du SCOT Sambre Avesnois :

L'urgence de la culture et de la connaissance commune :

Quel est notre foncier disponible ? Quels sont nos potentiels de densification ? Comment respecter notre cadre de vie ? Quelle qualité des sols ? ...

- Des travaux d'ores et déjà en cours : atlas des friches, atlas des formes urbaines, observatoire de la consommation d'espace, observatoire de l'urbanisation et des formes urbaines, inventaire des Zones d'Activités Économiques, ...
- Des travaux à entamer : connaissance du parc habitat ancien ? potentiels de renaturation ?
- Des inconnues : comment compter ?

L'urgence de la mise en œuvre : densité, acceptabilité, adaptabilité

- Quelle stratégie foncière ? Quelle pédagogie et quelles solutions à proposer ? Au près des habitants, des entreprises, des acteurs de l'aménagement, ...
- Pas de solutions miracles, mais des recettes à adapter pour chaque territoire

Deux nécessités :

- Un travail partenarial et multiscalaire
- Avoir un projet politique clair (« choisir pour ne pas subir ») sur les trois thématiques du ZAN : habitat, développement économique et renaturation

Le PCRS (Plan corps de rue Simplifié) en cours de déploiement sur la plateforme Géo2France

Le PCRS en cours de production sur les Hauts-de-France est une photographie aérienne couplée à une donnée sur l'altitude, la longitude et la latitude qui permet une description du territoire en 3 dimensions d'une très grande précision. Un pixel sur la photo équivaut à un carré de 5 cm de côté sur le terrain.

L'objectif premier du PCRS est de servir de fond de plan commun à tous les acteurs – gestionnaires de réseaux, maîtres d'ouvrages, entreprises – qui interviennent lors de travaux présentant des risques pour les réseaux enterrés (eau, gaz, électricité, fibres optiques...). L'utilisation du PCRS permet de prévenir les accidents causés par une mauvaise cartographie des réseaux et/ou à des cartographies non-concordantes entre différents intervenants. L'Observatoire national sur les Déclarations de Travaux a recensé en 2020 pour la seule région Hauts-de-France 923 accidents de chantier débouchant sur des dommages aux ouvrages souterrains.

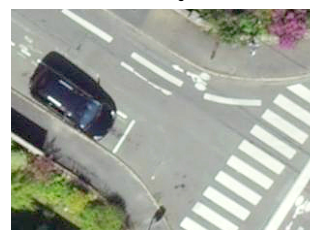
Dans le contexte actuel de crise climatique et de risques épidémiologiques élevés, les applications du PCRS prennent donc une acuité particulière à court et long terme :

- préservation de réseaux enterrés stratégiques pour la résilience d'un territoire en cas de situation de crise (énergie, téléconsultation, coordination médicale, télétravail, e-administration, e-commerce, etc.),
- modélisation des écoulements dans une optique de prévention des inondations,
- calcul du potentiel de production d'énergie solaire à l'échelle cadastrale (pentes des toits, ombres...)...

L'état d'avancement du projet – réalisé à 80 % environ – est consultable en détail ici : <https://www.geo2france.fr/mviewer/?config=apps/pcrs.xml#>



Orthophoto classique (20 cm/pixel)



PCRS Image (5 cm/pixel)

A vos agendas

16 janvier 2024 : Rencontre régionale de l'aménagement : "Renouveler notre regard sur la densité"

Le CEREMA et la DREAL organisent le 16 janvier de 9h à 16h30 au Louvre Lens Vallée, une rencontre du Réseau Régional d'Aménagement portant sur la densité.

A la lumière des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, la densité apparaît comme un levier pour le développement résidentiel et économique. Ainsi, il s'agira au cours de cette rencontre, placée sous le regard d'Hélène Nessi, Architecte – Urbaniste – enseignante chercheuse à l'université de Nanterre La Défense, de réinterroger la notion de densité au travers de présentation d'études, d'opérations et de témoignages d'acteurs de l'aménagement tels que les agences d'urbanisme de Lille métropole et de l'Artois, le Cerema, SIA Habitat et Villes Vivantes.

Pour plus d'informations : <https://www.cerema.fr/fr/evenements/rencontre-regionale-amenagement-renouveler-regard-densite>

28-29 et 30 Août 2024 : Rencontres Nationales des SCoT à Arras

Organisées par la Fédération nationale des SCoT en lien avec le ScotA, les prochaines rencontres nationales des SCoT auront lieu à Arras. On vous invite à noter d'ores et déjà les dates dans vos agendas. Infos à suivre dans les prochains mois.

RETROUVER L'ACTUALITÉ ET LES PUBLICATIONS DES ARAA :
<https://2040.hautsdefrance.fr/araa/>

VOS INTERLOCUTRICES :
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
Aurore Hède, animation régionale
araa@hautsdefrance.fr

